

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD

Le 12 avril 2021 à 19 h 30, par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers, Xavier Bouhy et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante, Louise Senécal et Nancy Lessard formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assistent également à la séance par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us, madame Kathleen Veilleux, directrice générale secrétaire-trésorière et Monsieur Éric Vachon comptable pour la firme Blanchette & Vachon.

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2021-04-053

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que depuis le 13 mars 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a déclaré plusieurs décrets prolongeant ainsi l'état d'urgence sanitaire et que le dernier décret 525-2021 du 7 avril 2021 prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 avril 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us.

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us.

Qu'un avis public ait été publié sur le site Internet de la municipalité de Saint-Victor informant la population que le

conseil siège à huis clos, que le public n'est pas admis et qu'il est invité à poser ses questions par courriel.

ADOPTÉE

2021-04-054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté en enlevant le point 20 Mandat : Réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

2021-04-055

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ER MARS 2021

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 1er mars 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-04-056

DEMANDE CITOYEN CONCERNANT LE LOT 4 771 547 SUR LE 4^E RANG SUD

ATTENDU la demande de monsieur Benoit Busque d'acquérir une partie du lot municipal situé au bout du 4^e rang Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité a conservé plusieurs parties de lot sur le territoire qui autrefois était utilisé comme chemin de colonisation et la municipalité souhaite toujours les conserver;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de décliner l'offre de monsieur Benoit Busque d'acquérir une partie du lot 4 771 547 situé au bout du 4^e rang Sud.

ADOPTÉE

2021-04-057

SOUTIEN DE LA CRÉATION D'UN SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE ACCESSIBLE AU MOYEN DU NUMÉRO 988

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté une motion visant l'adoption d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise;

QUE la demande en services de prévention du suicide a augmenté de 200 % pendant la pandémie de COVID-19;

QUE, pour utiliser les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide existants, il faut composer des numéros à 10 chiffres difficiles à mémoriser, chercher dans des répertoires ou être mis en attente;

QUE les États-Unis auront un service d'écoute téléphonique national accessible par le numéro 988 en 2022;

ET QUE le conseil municipal de Saint-Victor reconnaît la grande importance de faire tomber les obstacles critiques dressés devant les personnes en situation de crise qui cherchent de l'aide;

Proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'appuyer la création de ce service d'écoute téléphonique national;

Et qu'il demande à son personnel d'envoyer une lettre attestant cet appui au député de la circonscription, au député provincial, au ministre de la Santé du gouvernement fédéral, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et aux municipalités voisines.

ADOPTÉE

2021-04-058

APPUI AU PROJET INNERGEX

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante travaille actuellement sur un projet de parc solaire avec la société INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC sur ses terrains situés sur le territoire de la municipalité de Tring-Jonction,

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été signée entre la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC quant à la vente des terrains connus et désignés comme étant les lots 4 375 525, 4 932 667, 5 082 629 et 5 082 631 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce,

CONSIDÉRANT QU'Innergex possède des données de mesures de captation solaire sur les terrains visés qui confirment le potentiel solaire à cet endroit,

CONSIDÉRANT QU'Innergex a fait réaliser une caractérisation du sol des terrains visés par la vente, dont la présence potentielle de milieux humides, confirmant la possibilité de réaliser le projet,

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été soumis au conseil des maires de la MRC Robert-Cliche afin d'obtenir leur appui et d'en faire un projet régional au niveau de la MRC,

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc solaire mise sur de l'énergie renouvelable qui permettra de dynamiser le secteur économique la région, et ce, tant par les retombées économiques que générera ce projet durant sa construction que durant son exploitation,

CONSIDÉRANT QUE le projet du parc solaire d'Innergex permettrait à la MRC de diversifier ses sources de revenus en affectant les profits qui lui seront versés à la réalisation de projets régionaux.

CONSIDÉRANT QUE l'énergie solaire offre une opportunité unique pour revaloriser des terrains inutilisés et en faire des leviers de développement communautaire;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise du secteur privé québécois est éprouvée dans le développement de parcs solaires au Canada et à l'étranger;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de donner son appui à la réalisation du parc solaire d'Innergex sur les terrains appartenant à la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante et situés sur le territoire de la Municipalité de Tring-Jonction.

QUE le Conseil municipal de Saint-Victor requiert au gouvernement du Québec de demander à Hydro-Québec de considérer des appels d'offres récurrents pour le développement solaire afin de :

- Consolider et faire croître les chaînes de valeur et industrielle solaire;
- Obtenir une énergie verte et abordable en développant un programme communautaire;
- Profiter des avantages du solaire pour son réseau.

QUE le conseil municipal fasse parvenir une copie de résolution aux personnes suivantes :

- M. Jonatan Julien, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- M. Luc Provençal, Député de Beauce-Nord
- M. Samuel Poulin, Député de Beauce-Sud
- Mme Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac
- M. Jonathan V. Bolduc, Préfet de la MRC Robert-Cliche
- M. Gaétan Vachon, Préfet de la MRC Nouvelle-Beauce
- M. Paul Vachon, Préfet de la MRC des Appalaches

ADOPTÉE

2021-04-059

**VENTE POUR TAXES : RETRAIT À LA MRC ROBERT-CLICHE
DU DOSSIER PORTANT LE NUMÉRO 7210 37 1297**

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 7 décembre 2020, une résolution qui approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Victor en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté la directrice générale de la municipalité de Saint-Victor à transmettre la liste des immeubles à être vendus pour non-paiements de taxes;

ATTENDU QUE le dossier portant le numéro 7210 37 1297 a été transmis par erreur à la MRC Robert-Cliche;

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de retirer le dossier portant le numéro 7210 37 1297 de la MRC Robert-Cliche et que la Municipalité de Saint-Victor assume les frais d'administration relativement au dossier retiré.

ADOPTÉE

2021-04-060

CCU : NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Nelson Bolduc a remis sa démission pour siéger sur le comité consultatif en urbanisme à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du règlement 176-2019 constituant un comité consultatif en urbanisme est composé d'un membre du Conseil et de quatre citoyens pour un total de cinq personnes;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont nommées par résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat des membres du comité est fixée à deux ans à compter de leur nomination par résolution du Conseil;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer au comité consultatif en urbanisme les membres suivants :

- Monsieur Jérôme Bélanger, conseiller municipal
- Madame Fernande J. Boucher, citoyenne
- Monsieur Gilles Poulin, citoyen
- Monsieur Marco Poulin, citoyen
- Monsieur Michel Bolduc, citoyen

ADOPTÉE

Dépôt

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020 PAR LA FIRME
BLANCHETTE & VACHON**

Madame Kathleen Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier 2020 incluant le rapport de l'auditeur préparé par la firme de comptable Blanchette & Vachon s.e.n.c.r.l.

Monsieur Éric Vachon, comptable pour la firme Blanchette & Vachon, explique les états financiers.

2021-04-061

**BLANCHETTE & VACHON : NOMINATION POUR LA
VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021**

ATTENDU qu'en vertu des dispositions du Code municipal, le Conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2021, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent ;

ATTENDU que l'auditeur externe doit produire plusieurs rapports financiers;

Proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater la firme Blanchette & Vachon de Saint-Georges à préparer les états financiers de l'année 2021 pour la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉE

Dépôt

DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE

Madame Kathleen Veilleux, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de la gestion contractuelle.

La municipalité de Saint-Victor a adopté, le 7 octobre 2019, le règlement 177-2019 sur la gestion contractuelle. La loi oblige les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle devant être déposée lors d'une séance du Conseil au moins une fois par année.

Ce rapport a pour principal but de répondre à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

2021-04-062

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU
MONTANT DE 3 226 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AVRIL
2021 (RÈGLEMENT D'EMPRUNT RUE DU SÉMINAIRE)**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Victor souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 226 000 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
184-2020	1 292 560 \$
184-2020	1 933 440 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 184-2020, la Municipalité de Saint-Victor souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par monsieur Jérôme Blanger

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 avril 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds

et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DES SOMMETS DE LA BEAUCE
9, ROUTE 271 SUD
ST-EPHREM-DE-BEAUCE, QC
G0M 1R0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Victor, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 184-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 avril 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2021-04-063

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE CONTRAT D'EMPRUNT –
RUE DU SÉMINAIRE**

Date d'ouverture :	12 avril 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	22 avril 2021
Montant :	3 226 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 184-2020, la Municipalité de Saint-Victor souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 avril 2021, au montant de 3 226 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon

l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

138 000 \$	0,45000 %	2022
140 000 \$	0,55000 %	2023
143 000 \$	0,85000 %	2024
145 000 \$	1,15000 %	2025
2 660 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,52099

Coût réel : 1,68675 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

138 000 \$	0,50000 %	2022
140 000 \$	0,60000 %	2023
143 000 \$	0,85000 %	2024
145 000 \$	1,10000 %	2025
2 660 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,30200

Coût réel : 1,69133 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

138 000 \$	0,50000 %	2022
140 000 \$	0,65000 %	2023
143 000 \$	1,00000 %	2024
145 000 \$	1,30000 %	2025
2 660 000 \$	1,55000 %	2026

Prix : 98,27400

Coût réel : 1,89336 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Proposé par madame Nancy Lessard

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 226 000 \$ de la Municipalité de Saint-Victor soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

2021-04-064

MANDAT : TONTE DE GAZON

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor a lancé l'appel d'offres sur invitation dans le but de recevoir des soumissions pour la tonte de gazon des parcs, des espaces verts des édifices et des terrains de la Municipalité pour les années 2021 et 2022;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture, le 1^{er} avril dernier, une (1) seule entreprise a déposé ses documents avant la date limite, soit : Les tontes J-F et que la soumission est conforme;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'obtenir les services de l'entreprise les Tontes J.F la tonte de gazon des parcs, des espaces verts des édifices et des terrains de la Municipalité selon les termes du contrat au montant de 21 339,36\$ taxes incluses pour les années 2021 et 2022.

ADOPTÉE

2021-04-065

MANDAT : FOURNITURE D'ABATS POUSSIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire recevoir des soumissions concernant la fourniture d'environ 125 000 litres d'abat poussière à base de chlorure de calcium liquide (35%) en vrac incluant la livraison et l'épandage pour la saison 2021 et que le produit soit certifié par le BNQ (norme 2410-300) ;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 30 mars dernier, deux (2) entreprises invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite, soit : Transport Adrien Roy et Filles et Les Entreprises Bourget ;

ATTENDU la recommandation de la firme Techni-consultant;

Proposé par madame Louise Sénécal,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à la compagnie Transport Adrien Roy et Filles au montant de 37 941.75 \$ taxes incluses pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-04-066

MANDAT : SCELLEMENT DE FISSURES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a invité des entreprises à soumissionner pour le scellement de fissures;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 28 mars dernier, deux (2) entreprises ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions déposées sont conformes ;

ATTENDU QUE le prix demandé est basé sur une quantité minimale de 6 000 mètres;

Ont soumissionné :

- Scellements J-F : 11 589,48 \$ taxes incluses
- CIMOTA inc. : 10 968,62 \$ taxes incluses

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de scellement des fissures à l'entreprise CIMOTA inc. pour un total de 10 968.62 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-04-067

MANDAT : MARQUAGE DE CHAUSSÉE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé des propositions pour la réalisation du marquage sur la chaussée pour l'année 2021;

ATTENDU QUE lors de l'ouverture des propositions, le 29 mars 2021, une (1) entreprise invitée a déposé ses documents conformes avant la date limite: Durand Marquage et associés inc.;

ATTENDU la recommandation de Techni-Consultants d'octroyer le mandat à l'entreprise Durand Marquage et associés inc.;

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de marquage des chaussées à Durand Marquage et associés inc., pour un total de 12 311,52 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-04-068

MANDAT EXCAVATION DROUIN INC.: CONSTRUCTION D'UNE SURFACE MULTISPORT ET D'UN MUR DE BALLE AU MUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé des soumissions pour la construction d'une surface multisport et d'un mur de balle au mur;

ATTENDU QU'un premier appel d'offres a eu lieu en juin 2020 et que quatre (4) soumissionnaires avaient déposé leur offre, mais ils dépassaient largement le prix budgété;

ATTENDU QUE lors du deuxième appel d'offres sept (7) soumissionnaires ont déposé leurs documents à la date et l'heure limite et ils sont conformes;

• Excavation Drouin inc.	201 042.53 \$
• Excavation Notre-Dame	223 423.42 \$
• Cité Construction TM	236 402.35 \$
• Excavation Bolduc	257 376.28 \$
• Récréoparc	323 034.76 \$
• Construction Binet	331 128.00 \$
• Les mains Vertes du paysage	323 034.76\$

ATTENDU la recommandation de la firme FNX innov;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de la construction d'une surface multisport et d'un mur de balle à Excavation Drouin inc. au montant de 201 042.53\$ taxes incluses.

Que l'investissement total sera utilisé dans le surplus non affecté

ADOPTÉE

2021-04-069

MANDAT SIGNALISATION LÉVIS : MISE À JOUR DES PANNEAUX DE CIRCULATION

ATTENDU QUE depuis quelques années, la Municipalité de Saint-Victor désire mettre à jour graduellement les panneaux de circulation situés sur son territoire;

ATTENDU le désir du Conseil de compléter en 2021 la mise à jour des panneaux de circulation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Signalisation Lévis pour l'ensemble du territoire restant;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat de la mise à jour des panneaux de circulation sur le territoire restant pour la somme de 43 147.34\$ taxes incluses

Que la directrice-générale, madame Kathleen Veilleux, est autorisée à dépenser jusqu'à un maximum de 50 000\$ au total advenant des ajouts de panneaux qui ne figuraient pas sur les soumissions déposées et dont la Municipalité souhaite en faire l'ajout.

Que 25 000\$ de l'investissement sera utilisé dans le budget et que l'autre portion de la facture l'investissement sera utilisé dans le surplus non affecté.

ADOPTÉE

2021-04-070

POMPIERS : POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES POMPIERS

ATTENDU QUE le Conseil municipal et les pompiers du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Victor désirent adopter une politique de conditions de travail visant à traiter équitablement tous les pompiers;

ATTENDU QUE la Municipalité se veut cohérente en regard des valeurs de justice, d'égalité et d'équité;

ATTENDU QUE la Municipalité veut fournir en autant que possible des conditions de travail comparables à celles des partenaires occupant des fonctions similaires;

ATTENDU QUE la Municipalité veut mettre en place des conditions et des facilités favorisant l'embauche d'employés qualifiés et d'encourager la participation des pompiers à la vie municipale ;

Proposé par madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter une politique de conditions de travail visant à traiter équitablement tous les pompiers de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉE

2021-04-071

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie en fourrière des véhicules routiers;

Considérant que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

Considérant que la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de la Fourrière;

Considérant que la Fourrière de monsieur Stéphane Savard pourra desservir, entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
QUE le Conseil municipal désigne la Fourrière, propriété de Monsieur Stéphane Savard, à opérer une fourrière d'autos au 101, rue Industrielle-Nadeau, Saint-Victor et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Saint-Victor;

QUE la Fourrière devra se conformer aux exigences de la Société de l'Assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société;

QUE les installations de la Fourrière devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;

QUE la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE

2021-04-072

DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE POUR LIMITE DES ZONES R-43 ET I-73

ATTENDU la demande de monsieur Paul Bernard et de madame Louise Grenier;

ATTENDU QU'une partie de leur terrain est dans zone industrielle et que leur terrain principal est situé dans une zone résidentielle

ATTENDU QUE les propriétaires ne peuvent pas utiliser la partie du terrain situé en zone industrielle, car l'usage résidentiel n'y est pas permis dans cette zone

ATTENDU QUE leur projet est de construire un garage résidentiel sur ce terrain;

ATTENDU QUE leur demande est de modifier le zonage du numéro de lot 4 770 256 afin qu'il soit à vocation résidentielle et de leur permettre d'y construire un garage résidentiel ;

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de modifier le règlement de zonage afin que le numéro de lot 4 770 256 soit à vocation résidentielle au lieu d'être à vocation industrielle.

ADOPTÉE

2021-04-073

FÊTE NATIONALE : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité mandate madame Anne-Marie Mathieu, Agente culturelle et chargée de projets, pour déposer la demande d'aide financière au programme d'assistance aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE

2021-04-074

BIBLIOTHÈQUE LUC LACOURCIÈRE : ANNULATION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'un mouvement s'est établi aux États-Unis demandant l'abolition des frais de retard dans les bibliothèques publiques;

ATTENDU QUE ce mouvement s'est répandu jusqu'au Québec;

ATTENDU QU les frais de retard peuvent constituer une barrière économique qui entrave l'accès aux ressources et aux services des bibliothèques pour les personnes financièrement défavorisées;

ATTENDU QUE malgré l'abolition des frais de retard, des règles subsisteront pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque publique ;

Proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'abolir les frais de retard de la bibliothèque publique.

2021-04-075

LES COMPTES

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter les comptes du mois du mois d'avril.

Alain Lapierre	75.00 \$
Artistes et Artisans de Beauce	100.00 \$
Solution Profil Financier (Katérie Métivier)	850.00 \$
Téléphone St-Victor	535.42 \$
Telus Mobilité	197.16 \$
Energir	1 885.31 \$
Colette Gosselin	561.64 \$
Association des directeurs municipaux	258.69 \$
Eurofins Environex	1 231.38 \$
Hydro-Québec	2 092.84 \$
Hydro-Québec	6 883.17 \$
Solutions Chimiques DESCO	2 463.05 \$
Beauce Télécom	404.05 \$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire mars)	69.50 \$
Visa Desjardins	2 098.87 \$
Michael Grenier	18.71 \$
Nancy Lagueux	689.86 \$
Amilia	116.18 \$
Développement PME Chaudière-Appalaches	344.93 \$
S.A.A.Q.	15 532.87 \$
Stelem	151.77 \$
Garage Alex Bolduc	427.96 \$
Marc-André Paré, Consultant	2 474.26 \$
Matrec	28.74 \$
Les Médailles Lanaudière	391.61 \$
Energies Sonic	7 949.10 \$
Magasin Coop	383.09 \$
Techni-Consultant	2 572.57 \$
Réseau Bblio	1 223.62 \$
Élisa Cliche	152.50 \$
Eurofins Environex	893.93 \$
Morency Avocats	2 310.77 \$
Groupe CT	439.21 \$
Centre du Camion Amiante	1 176.39 \$
Les Pompes MC	237.13 \$
Atelier d'Usinage LB	124.17 \$
Equipements incendies CMP Mayer	7 561.91 \$
Planiftime	3 000.85 \$
Anne-Marie Mathieu	117.45 \$
Avizo Experts Conseil	8 822.04 \$
Robert Bob-Moran	120.00 \$
DEBB	132.98 \$
Trans Continental Distribution	1 232.49 \$
Sani-Thetford (2000)	1 793.61 \$
Aqua Beauce	80.00 \$
Stantec	513.07 \$
Laforest Nova Aqua	1 069.96 \$
Hainse Développement Organisationnel	3 449.26 \$
M.R.C. Robert-Cliche	19 572.09 \$
Pégaze	666.86 \$

Hercule Fortin Inc.	1 194.02 \$
EMCO	431.44 \$
Garage Bizier	652.08 \$
Pharmacie Stéphanie Roy	449.92 \$
Ville de Beauceville	1 946.26 \$
CAUCA	4 227.84 \$
CAUCA	586.37 \$
Areo Feu	3 058.34 \$
Renaud-Bray	324.94 \$
Librairie Select	704.24 \$
Solutions GA	137.97 \$
Extincteur de Beauce	85.89 \$
TOTAL	119 277.33 \$

ADOPTÉE

2021-04-076

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame Nancy Lessard,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale
Secrétaire-trésorière